

## D-2021-030

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	65
Votants	70

## Conseil Communautaire du 11 février 2021

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 05 février 2021, s'est réuni, en session ordinaire en Salle de la Diligente - La Manoque - Cours de Verdun - 47400 TONNEINS, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## ACTUALISATION DES STATUTS DE VGA

### Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Martine CALZAVARA - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Pierre FEYRIT - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Emmanuel VIGO (suppléant de Erika LE FORT) - Alain LERDU - Dominique MARTIN - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - Patrick YAOUANC (suppléant de François NÉRAUD) - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO

### Absents ou excusés

Catherine BERNARD - Michel COUZIGOU - Marie-Catherine BALLEREAU - Emilie BAYLE - Daniel BENQUET - Valérie BOTTECCHIA - Laurent CAPELLE - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Jean-Michel LABORDE - Emmanuelle MARCHAND - Didier MONPOUILLAN - Noëlli REY-LE MEUR

### Pouvoirs de

Muriel FIGUEIRA A Maud CARUHEL - Stéphane FRANCIS A Martine CALZAVARA - Jean-Michel LABORDE A Régine POVEDA - Didier MONPOUILLAN A Bernard MONPOUILLAN - Noëlli REY-LE MEUR A Alain PASCAL

### Secrétaire de séance

Patrick YAOUANC

**ACTUALISATION DES STATUTS DE VGA**

Rapporteur : Jacques BILIRIT

**Objet de la délibération**

Mise en conformité de la rédaction des statuts de VGA avec les dernières évolutions législatives et autres modifications.

**Visas**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et notamment son article 68,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2015 portant statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

**Exposé des motifs**

Les derniers statuts de VGA ont été validés par arrêté préfectoral le 3 septembre 2015. Or depuis cette date, la loi a modifié la liste et l'intitulé des compétences obligatoires relevant des communautés d'agglomérations. De même, la répartition entre les compétences obligatoires/optionnelles/facultatives a évolué vers une répartition compétences obligatoires/supplémentaires/autres compétences.

La démarche d'actualisation des statuts actuels n'entraîne aucune modification dans les compétences exercées par VGA. Il s'agit simplement que nos statuts reprennent exactement la liste des compétences obligatoires énoncées à l'article L.5216-5 du CGCT, et que les compétences restantes indiquées comme optionnelles deviennent supplémentaires. Les facultatives sont identifiées sous le terme autres compétences.

Même si cette actualisation s'impose par la loi à VGA, il est néanmoins nécessaire de s'inscrire dans la procédure classique de modification des statuts, à savoir une délibération du conseil communautaire, puis une adoption à la majorité qualifiée des communes membres (moitié au moins des communes représentant plus de 2/3 de la population ou 2/3 au moins des communes représentant plus de la moitié de la population) dans un délai de 3 mois. Puis un arrêté préfectoral validera les nouveaux statuts.

De plus, d'autres révisions rédactionnelles mineures sur les articles 1, 2, 6, 8, 9, 10 et 13 sont aussi prévues.

**Le Conseil Communautaire,**

**Approuve** les nouveaux statuts de Val de Garonne Agglomération, ci-annexés (l'item relatif à la compétence « Maisons de services au public » sera conservé uniquement en cas d'approbation de la prise de compétence par les communes membres à la majorité qualifiée)

**Précise** que ces statuts n'entraînent aucune modification dans les compétences exercées par l'Agglomération, mais résultent simplement d'une actualisation rendue obligatoire par la loi

**Précise** que les communes membres disposeront d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la présente délibération, pour approuver ces statuts

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Résultat du vote**

<b>Votants</b>	<b>70</b>	
<b>Pour</b>	<b>70</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	[ ]
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	

**Publication / Affichage**

Le 18 février 2021

Fait à Marmande le 11 février 2021

**Jacques BILIRIT**

Président de Val de Garonne Agglomération